Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1993)

Heft: 56: L'homme qui aimait les étoiles

Artikel: Administration fédérale cherche femmes : les hautes fonctions sont toujours en mains masculines

Autor: Roess, Véronique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848010

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ADMINISTRATION FÉDÉRALE CHERCHE FEMMES

Les hautes fonctions sont toujours en mains masculines

D'après les dernières statistiques, encore non publiées, de l'Office fédéral du personnel, les femmes sont toujours sous représentées à Berne. Dans les hautes fonctions des PTT et du Département Fédéral de l'Economie Publique (DFEP), par exemple, elles sont tout simplement absentes. Et ce malgré les instructions du Conseil Fédéral de décembre 91 qui lançaient le mouvement de la promotion féminine. Elles chargeaient les offices d'établir leurs programmes en faveur des femmes. Seule une poignée d'entre eux ont rendu leur copie.

PAR VÉRONIQUE ROESS / BRRI

Leurs noms de code pourraient être 000. 0 femme aux postes importants des Ecoles Polytechniques Fédérales, 0 au Département Fédéral de l'Economie Publique (DFEP), 0 aux PTT, contre 1 aux CFF, 1 au Département Militaire Fédéral (DMF) et 2 aux Finances. Les dernières statistiques du personnel (établies sur les chiffres de janvier dernier) parlent d'elles-mêmes : les femmes sont encore absentes des hautes sphères de l'administration fédérale. A quelques promotions près, les nouveaux chiffres ne diffèrent pas de ceux de 1990. Pour la tranche salariale de 127.000 frs.s. (classe de traitement 30), on trouve dans l'ensemble de l'administration, PTT et CFF compris, 29 femmes et 965 hommes.

Petit personnel très féminin

En général, la proportion de femmes a légèrement augmenté. "Entre janvier 90 et janvier 93 (sans compter les PTT et les CFF), environ 900 femmes ont été engagées sur 2.800 nouveaux employés, soit près d'un tiers du nouveau personnel", rapporte Karl Schwaar, de l'Office fédéral du personnel. A quel postes ont-elles été nommées ? Pour la plupart dans les classes de traitement inférieures : c'est là qu'elles sont les plus nombreuses, quand elles n'y sont pas majoritaires. Avec un chiffre record de 42,4% de représentation féminine, le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) n'échappe pas à cette règle. Seulement 9,3% des diplomates sont des femmes pour 98% de secrétaires, d'où cette proportion de femmes étonnamment élevée. Au Département Fédéral des Transports, des Communications et de l'Energie (DFTCE), les femmes sont 20,8%, mais 31,5% à l'Intérieur et 36,5% à la Justice.

"Les femmes restent des femmes"

Explication de Jürg Schneeberger, porte-parole : "Nous avons de la peine à augmenter le nombre de diplomates femmes parce qu'elles doivent accepter les transferts à l'étranger. Universitaires, elles ont souvent des partenaires d'une formation équivalente qui hésiteront à lâcher leur propre plan de carrière pour les suivre. Le rôle traditionnel de la femme finit par l'emporter". Deux exceptions sans surprises : les CFF et le DMF. Dans ces secteurs, les femmes sont minoritaires à tous les niveaux. Exemple : le DMF, qui emploie près de la moitié du personnel des départements, soit 18.922 fonctionnaires, compte seulement 1691 femmes (une seule à de hautes fonctions). Dans le petit personnel (tranche salariale de 43.000 à 69.000 frs.s.) le DMF compte aussi une écrasante majorité d'hommes : 4.304 contre 808 femmes. Pour Béatrice Stalder, psychologue du travail engagée comme

consultante par l'Office fédéral du personnel, l'administration n'est pas un cas désespéré. Par rapport au secteur privé, Berne s'est attaquée à la promotion féminine sur le tard et ses réformes vont prendre du temps, lourdeur bureaucratique oblige. "Mais, même en période de crise, elle poursuit ses efforts. Car les ordres sont venus d'en haut..."

Avec le temps, va...

En décembre 91, le Conseil Fédéral donnait ses instructions. "Les responsables à tous les niveaux hiérarchiques veilleront à ce que les femmes soient équitablement représentées", y compris "dans les fonctions et les classes de traitement supérieures". Encouragement systématique à la formation continue, mises au concours formulées au féminin, critères de nomination adaptés aux femmes (expérience sociale, plutôt que militaire), font partie de ces intentions. Concrètement, le Conseil Fédéral chargeait la Chancellerie fédérale, les secrétariats généraux et les offices fédéraux d'établir leurs programmes et de les transmettre au Bureau fédéral de la condition féminine. Dernier délai : le 1er janvier 1993. Sur la centaine de programmes envisagés, un peu moins d'un quart sont aujourd'hui parvenus au Bureau... ■

ACCORD SUR LE RAPATRIEMENT DES TAMOULS

Un dissuasif coup d'essai

Les requérants d'asile, tout le monde en parle. Bon nombre d'Etats européens se dotent actuellement d'une législation de plus en plus restrictive en matière d'asile, de crainte de ne plus pouvoir maîtriser les flux migratoires. La Suisse n'échappe pas au phénomène et tente, sous la pression de divers partis politiques, d'apporter ses réponses. En voici l'une d'entre elles.

PAR ROGER DE DIESBACH / BRRI

Coup d'essai ou coup dissuasif ? L'accord entre la Suisse et le Sri Lanka pour le rapatriement des Tamouls vivant en Suisse est un peu les deux, admet André de Graffenried, ambassadeur de Suisse au Sri Lanka : "Pour les Tamouls du Sri Lanka, la Suisse, qui a suspendu depuis 1986 le renvoi des Tamouls, constitue une invitation à la migration. L'un des buts de cet accord est de casser cette image".

Que prévoit cet accord ? Qui sera rapatrié ? Urs Scheidegger, le nouveau "Monsieur Réfugié", déclarait avec prudence en août dernier que la Suisse ne renverrait que 600 Tamouls jusqu'à fin 94. C'est peu lorsqu'on sait que 120 Tamouls arrivent chaque mois en Suisse. André de Graffenried en dit plus : "Il y a 25.000 Tamouls en Suisse, parmi lesquels 17.000 sont demandeurs d'asile et 6.000 détenteurs d'un permis B (permis de séjour). On rapatriera d'abord les derniers venus. Ensuite, les moins anciens". Est-il prévu de renvoyer les 2800 Tamouls entrés en Suisse en 1992 ? Et les 7200 Tamouls qui ont demandé l'asile helvétique en 1991 ? L'Ambassadeur se borne à répondre que les Tamouls seront rapatriés "dans la sécurité et la dignité, par petits groupes, après consultation des autorités cinghalaises. Ceux qui partiront sans propres moyens pourront recevoir des autorités fédérales une aide financière et le billet d'avion leur sera payé".

Mesure de sécurité

André de Graffenried ne croit pas que les rapatriés seront persécutés. Les derniers 800 à 1000 Tamouls que la Suisse a expulsé ces quatre dernières années pour différents délits n'ont pas eu d'ennuis, souligne-t-il. Et sur les 30.000 Tamouls revenus dans le Sud de l'Inde dernièrement, un seul est encore en prison. Mais pour ne pas être suspects, les Tamouls renvoyés devront avoir des papiers d'identité solides délivrés par le consulat du Sri Lanka à Genève. En cas d'ennuis, les familles pourront demander une enquête au HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés), et l'aide de l'Ambassadeur de Suisse au Sri Lanka. Mais quel est le rôle du HCR ? "Si les Tamouls viennent en Suisse, explique André de Graffenried, c'est pour fuir l'insécurité mais aussi pour des raisons économiques. Le produit national brut par habitant et par an est de 35.000 dollars en Suisse contre 550 au Sri Lanka. Résultat : un exode qui fausse l'institution de l'asile. C'est pourquoi le HCR est favorable à un rapatriement des Tamouls sous certaines conditions de sécurité. S'il veut une Europe ouverte aux vrais réfugiés, le HCR doit s'engager pour limiter les abus".

"Développements positifs"

Le Nord et l'Est du Sri Lanka sont toujours en guerre, le Sud est habité par des Cinghalais hostiles aux Tamouls. Alors, où renvoyer nos Tamouls ? André de Graffenried : "Pas dans les zones en conflit. Pour le reste, il appartient aux autorités srilankaises d'en décider. Mais il n'est pas juste de prétendre que les Tamouls sont persécutés au Sri Lanka. Il y a eu des développements positifs dans ce pays. Depuis 1983, il n'y a plus guère de persécutions de Tamouls dans les zones cinghalaises. Même le meurtre du président Ranasinghe Premadasa, le 1er mai dernier, n'a pas provoqué de mouvement de vengeance. Pas même dans la capitale de Colombo qui compte un tiers de Tamouls. Les droits de l'homme sont mieux respectés. Il y a moins d'arrestations et de personnes disparues."

Pas d'angélisme

L'Ambassadeur suisse au Sri Lanka sombre-t-il dans l'angélisme ? Non ! Il admet que certains arguments militent aussi contre le rapatriement : "Les conflits